

SAINT ROCH
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros
Siège social : 14 Rue de la Treille Muscate
34090 MONTPELLIER
827 893 728 RCS MONTPELLIER

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 19 juillet 2023**

L'an deux mille vingt-trois,
Le 19 juillet,
A 11 heures,

Monsieur Laurent VILLARET,
demeurant 2906 A Chemin Du Carreau de Lanes, 30000 NIMES

Associé unique de la société SAINT ROCH,

Après avoir exposé qu'il conviendrait de transférer le siège social de l'adresse actuelle au 2906 A Chemin Du Carreau de Lanes - 30000 NIMES et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts,

A pris les décisions suivantes relatives :

- au transfert du siège social et à la modification corrélative de l'article 4 des statuts,
- aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

PREMIERE DÉCISION

Monsieur Laurent VILLARET, associé unique, décide de transférer le siège social de l'adresse actuelle au **2906 A Chemin Du Carreau de Lanes - 30000 NIMES** et ce à compter de ce jour.

En conséquence, l'article 4 des statuts est modifié de la manière suivante :

« ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL.

Le siège social est fixé 2906 A Chemin Du Carreau de Lanes - 30000 NIMES »

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Laurent VILLARET